

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
2B – HAUTE-CORSE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

De la commune de Vallica

02B-212003396-20250607-19-7-06-2025-DE

Séance du 7 juin 2025 à 14 heures 00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Nombre de conseillers

- En exercice : 7
- Présents : 6
- Procuration : 1
- Votants : 6
- Absents : 1

M CASTELLANI Jean-René

Étaient présents : Mme ANTONIOTTI Marie-Christine, Mme ANTONIOTTI Michelle, Mme BONFANTI Raffaella, Mme ESCEDI De CAPO Frédéric, M LUIGI Toussaint.

Absent : M LUIGI Serge.

Secrétaire de séance : Mme BONFANTI Raffaella.

N° de la délibération
19/2025

Date de convocation
2 juin 2025

Date d'affichage
11 juin 2025

Le Maire propose,

Au vu, de la demande de l'association Renaissance de l'Orgue Corse, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider :

- d'accorder à l'association une subvention de 1 500,00 euros, pour l'année 2025, cette dépense sera imputée au chapitre 6574.

OBJET

Attribution subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, conformément aux inscriptions budgétaires du BP 2025, décide à l'unanimité :

- D'allouer et de mandater la somme de 1 500,00 € à l'association Renaissance de l'Orgue Corse.

Délibération certifiée
exécutoire en
sous-préfecture
le 11 juin 2025

Fait à VALLICA, le 11 juin 2025

Le Maire,



M Castellani Jean-René
(Signature et Cachet)